Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20180222-04-DE Date de télétransmission : 08/03/2018 Date de réception préfecture : 08/03/2018

> Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de Nancy Canton de Val de Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY Siège: Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 22 février 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 22 février à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 16 février 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
Bouxières-aux-Dames	M. MACHADO
Champigneulles	M. DETHOU - M. FELICANI - M. MARLIN - MME PLAYE - MME SCHREIBER - MME SCHWARZ - M. VERGANCE
Custines	MME HENRY - M. JULIEN - MME PANO
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE - M MEDART
Liverdun	M. BERNARDO – MME DILLMANN – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH – MME VILLEMIN
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Millery	M. BERGEROT
Pompey	M. TROGRLIC - M. FALCETTA - MME GEOFFROY - M. KUHN
Saizerais	M. HALLIER
Absents représentés	
Bouxières-aux-Dames	M. LAPORTE à M. MACHADO
Liverdun	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
Bouxières-aux-Dames	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
Frouard	MME DROUOT
Montenoy	M. POINT

N°04 - DA du 22/02/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Adhésion à l'Etablissement Public Administratif (EPA) Meurthe et Moselle Développement 54 (MMD 54)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour l'EPCI d'une telle structure,

ADHERE à l'Etablissement Public Administratif MMD 54,

APPROUVE les statuts,

DESIGNE Mme Martine SCHREIBER, comme son représentant titulaire à MMD 54.

DESIGNE M. Denis MACHADO, comme son représentant suppléant à MMD 54.

APPROUVE le versement de la cotisation annuelle de 2 430 € HT.

INSCRIT les crédits correspondants sur la ligne 020 6281 du budget primitif 2018.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC